

STATIONNEMENT : ATTENTION AUX ARNAQUES PAR SMS

Mise en garde contre les fausses verbalisations par sms

Depuis quelques semaines, des usagers font face à des tentatives de hameçonnage par sms qui utilisent des prétextes de paiement de contraventions pour stationnement gênant. La collectivité rappelle qu'elle n'est pas à l'origine de ces sms frauduleux.



Si vous recevez un sms vous disant que vous avez enfreint le code de la route et effectué un stationnement gênant, c'est que vous faites l'objet d'une tentative de hameçonnage par sms. En forte hausse, ces arnaques ciblent au hasard des numéros de téléphone portable en demandant sous un prétexte fallacieux de cliquer sur un lien qui vise à récupérer vos coordonnées bancaires. Si vous avez enfreint le code de la route et que les agents de surveillance de la voie publique (ASVP), la police municipale ou nationale ont constaté une infraction, vous serez informé de celle-ci **par courrier uniquement**. Ce courrier est **envoyé dans une enveloppe avec le logo de la République française** et il **détaille l'infraction, avec un numéro de contravention**. Il explique également comment contester ou régler la contravention, notamment avec un «TIP» fourni (titre interbancaire de paiement) ou alors sur un site web sécurisé dont l'adresse commence par «https://» et se termine par «.gouv.fr»

En aucun cas vous ne recevez un sms si vous avez enfreint le code de la route, notamment pour stationnement gênant. Il ne faut donc **ni y répondre, ni cliquer sur le lien dans celui-ci mais le supprimer directement**.

En cas de doute, référez-vous aux astuces pour lutter contre les cyber-attaques (voir encadré) ou contactez la police municipale ou nationale.

► Renseignements

Accueil de la Tranquillité Publique de la Ville d'Alençon

18 rue de Bretagne - Alençon - 02 33 80 87 80

Quelques clés pour lutter contre le phishing

Le phishing ou hameçonnage n'est pas une pratique réservée aux mails. Actuellement, les téléphones portables sont eux aussi la cible de tentatives de hameçonnage à travers des prétextes variés (carte vitale, opérateurs téléphoniques et plateformes de streaming, pastille Crit'Air...) ayant tous un objectif commun : récupérer vos coordonnées bancaires. Aussi, pour rappel :

- méfiez-vous des messages pressants à caractère urgent et menaçant de vous couper un accès à un service
- vérifiez l'adresse expéditeur (pour les mails)
- assurez-vous que les messages vous soient adressés nominativement
- en cas de doute, vérifiez dans vos espaces sécurisés les informations reçues (Sécurité sociale, opérateur téléphonique, etc)
- traquez les fautes d'orthographe et de syntaxe
- si vous avez fourni vos coordonnées bancaires, faites tout de suite opposition auprès de votre banque.